L'Abeille de la Nouvelle-Orléans.

BUREAUX : rue de Chartres No 73. NOUVELLE-ORLEANS, MERCREDI MATIN, 14 JUILLET 1880. 53me Année

DUFOUR & LIMET,
Propriétaires-Editeurs.

NOUVELLE-ORLEANS.
MERCREDI, 14 JUILLET 1880.

Entered at the Post office at New Orleans, La. as Second Class Matter.

POUR PRÉSIDENT :
WINFIELD SCOTT HANCOCK,
DE LA PENNSYLVANIE.

POUR VICE-PRÉSIDENT :
WILLIAM H. ENGLISH,
DE L'INDIANA.

LE 14 JUILLET.

Le 14 juillet sera toujours une date mémorable dans l'histoire du peuple français, nous devrions dire plutôt dans l'histoire de tous les peuples, car la politique de tous les peuples était intéressée dans le mouvement improvisé qui fit tomber la Bastille, vaste forteresse où l'on enfermait à Paris, sans forme de procès, tous ceux qui avaient eu le malheur de déplaire à quelque homme puissant de la cour ou qui avaient porté quelque ombrage à la cour elle-même. Une lettre de cachet, obtenue même d'une autorité subalterne, dans la hiérarchie de l'administration et de la police, suffisait pour vous y conduire et même pour vous y faire oublier.

Tous les gouvernements d'Europe avaient alors leurs bastilles, mais la Bastille française était la plus célèbre en raison de la célébrité des hommes qu'on y avait enfermés. Tous les peuples de l'Europe se réjouirent donc à la nouvelle de la chûte de cette forteresse qui semblait les menacer tous par les abus de pouvoir qu'elle abritait, et par l'abominable exemple de tyrannie qu'elle donnait aux autres monarchies. Telle fut la cause générale qui fit organiser l'insurrection du 14 juillet 1789, et qui fit trouver des armes au peuple de Paris contre cette geole redoutable. Telle fut aussi la raison pour laquelle un pareil succès trouva des admirateurs dans le monde entier.

N'ais le mouvement fut déterminé par des causes locales et, sans lesquelles peut-être, la Bastille eut toujours existé, non comme prison, sans doute, mais comme édifice public dont la destination changée eut pu avoir quelque chose d'utile. Les causes locales furent celles-ci :

Le 5 mai 1789, un peu moins de trois mois auparavant, l'ouverture des Etats-généraux avait eu lieu à Versailles. Le 17 juin, la Chambre du tiers Etat s'était constituée en assemblée nationale, et le 20 juin, trois jours après seulement, le gouvernement de Louis XVI, irrité de l'audace du Tiers Etat, fit fermer la salle de l'assemblée. Les députés de cet ordre se rendirent au Jeu de Paume, et prononcèrent le serment de ne se dissoudre qu'après avoir donné une constitution à la France.

Les évènements marchaient vite alors, et l'esprit d'antagonisme social, irréconciliable, qui agitait la nation les précipitait. Le 23 juin, il y eut une séance royale où furent cassés tous les arrêtés du Tiers Etat. Le roi parti, le Tiers Etat par une résolution nouvelle persista dans toutes ses résolutions précédentes, et déclara inviolable la personne des députés. C'est alors que parut la fameuse brochure de l'abbé Siéyes : "Qu'est-ce que le Tiers Etat ? Rien. Que doit-il être ? Tout." Cette brochure qui eut un retentissement immense et rapide, détermina la réunion des trois ordres, noblesse, clergé et peuple, et cette réunion établit la puissance du Tiers Etat.

Il y avait donc déjà à Paris une grande colère populaire, soulevée par les entreprises du gouvernement royal contre la liberté de l'Assemblée, avec laquelle le peuple fit cause commune, dès le moment qu'il fut certain pour lui que le Tiers Etat serait le plus fort. Tout cela, néanmoins, n'était encore que de la politique, mais ce qui n'était pas de la politique, et ce qui contribua le plus à hâter le grand mouvement contre la Bastille, c'était la souffrance générale causée par la disette de blé et de toutes les provisions, souffrance qu'on éprouvait dans les campagnes aussi bien qu'à Paris. Ce fléau n'était pas le seul ; il y en avait un autre non moins redoutable, la présence de régiments étrangers, salariés avec l'argent du peuple pour le profit unique de la royauté. Les paysans se mêlaient à la population de Paris. Ces malheureux venaient demander à la grande capitale des provisions qu'ils ne pouvaient plus lui envoyer.

On faisait courir le bruit que les arrivages de blé étaient arrêtés au loin, et qu'on voulait réduire le peuple de Paris par la famine. Le lieutenant de police répondait aux autorités de l'Hôtel de Ville qu'il n'y pouvait rien, et chaque jour la situation devenait plus pénible. C'est alors que fut résolu le mouvement contre la Bastille, au haut de laquelle on pouvait apercevoir les canons des Suisses braqués sur le faubourg St-Antoine. Il fallait donc une explosion, une vengeance, et le coup fut vite porté. Tout Paris voulut s'en mêler à la fois, car tout le monde faisait partie du Tiers Etat, bourgeois, marchands, ouvriers, jeunes gens des écoles, même les Gardes françaises, même les membres du clergé, car on en vit plusieurs distribuer de la poudre et marcher ensuite contre la Bastille à la tête de leurs paroissiens.

Ce fut un mouvement universel à Paris ; la Bastille fut bientôt prise et le lendemain elle fut démolie. Cet évènement produisit en Europe une sensation bien autrement profonde que la déclaration de l'indépendance des colonies anglaises d'Amérique, proclamée devant le monde quatorze ans auparavant. Le 4 juillet est certainement l'anniversaire d'un acte glorieux, hardi, et d'une énergie presque fatale. Mais il se passa loin de l'Europe et dans un pays nouveau, peu connu alors, et dont l'avenir pouvait paraître douteux. Mais la démolition de la Bastille fut un coup de tonnerre qui devait trouver des échos dans toutes les villes, dans toutes les bourgades et parmi les populations des plus simples et des plus modestes hameaux de l'Europe.

La prise de la Bastille fut la victoire du Tiers-Etat, le premier acte de la souveraineté nationale, et l'entrée en scène du peuple de Paris et du peuple tout entier. La prise de la Bastille fut regardée comme un évènement tellement grave et tellement significatif que l'émigration des princes et des autres personnes de la cour commença dès le lendemain. On ne peut pas même dire que leur crainte fut mal fondée et leur appréhension puérile, car le 5 octobre suivant, quatre-vingts jours après, le peuple de Paris se porta à Versailles et ramena le roi et la famille royale qui fixèrent leur domicile à Paris, où ils ne furent plus que des prisonniers. La ville tout entière fut leur bastille, avec cette différence qu'au lieu d'y être gardés et protégés par des régiments autrichiens, suisses et autres mercenaires étrangers, ils n'y étaient plus entourés que de gardes nationaux, l'assemblée des trois ordres ayant décrété l'établissement des gardes nationales en France le 14 juillet, jour même de la chûte de la grande Bastille.

Une autre date révolutionnaire aurait pu être prise pour fête nationale. Celle du 10 août 1791 par exemple, quand, à minuit, on entendit sonner le tocsin, battre la générale, et quand les Marseillais et les habitants des faubourgs de Paris marchèrent contre le château des Tuileries, en firent le siége, s'en emparèrent, et forcèrent le roi et sa famille à venir chercher refuge dans le sein de l'Assemblée qui était en séance permanente. Cette nuit du 10 août fut bien la date la plus révolutionnaire, la plus anti-dynastique, la plus anti-royale de cette grande époque, et les événements qu'elle rappelle marquèrent bien réellement la fin de la monarchie de droit divin.

Mais on a préféré le 14 Juillet parce qu'il est le premier en date, et aussi, sans doute, parce qu'il porte en lui-même une leçon de moralité et de justice, plus encore que de vengeance, car ceux qui mirent à bas la Bastille n'en avaient pas souffert.

Le 14 Juillet rappelle encore la grande fête nationale qui eut lieu juste un an après, et qui fut célébrée par la première fédération générale des Français au Champs-de-Mars, fédération composée d'une députation de toutes les gardes nationales de l'Etat, distinguées par leurs bannières. Nous sommes certain, cependant, que les communistes auraient préféré le 10 août, parce que l'incendie du château des Tuileries, qui est leur œuvre, répond exactement, dans un sens politique, au siége des Tuileries par le peuple en 1791. On voulait alors détruire la royauté, et les communistes n'avaient pas d'autre idée en brûlant les Tuileries. Quand cette résidence sera détruite, on aura la certitude qu'aucun roi n'y entrera plus.

Les deux dates, du reste, ont la même signification, bien que l'une soit moins accentuée que l'autre, et la fête de la fédération qui se célèbre aujourd'hui à Paris, indique assez la tendance anti-royale de l'esprit public. On ne peut s'y méprendre et l'amnistie elle-même proclame le fait avec un éclat suffisant.

Nous regardons, en conséquence, comme une chose très naturelle que le Club de la Démocratie française de la Nouvelle-Orléans ait voulu, de son côté, faire écho à l'amnistie et à la célébration de la grande fête nationale. Le banquet que le club doit donner aujourd'hui au Jardin Magnolia n'aura pas et ne peut avoir l'éclat de ces députations militaires que le ministre Farre a convoquées à la fête du 14 juillet à Paris, en prenant pour exemple la grande fédération du Champ-de-Mars en 91, mais il aura la même signification de fraternité et de républicanisme, et il aura certainement les sympathies de tous les patriotes français de ce pays.

FÊTE NATIONALE.

Nous lisons dans le No 3 de la *Démocratie Française* qui a paru hier :

GRANDE FÊTE NATIONALE DU 14 JUILLET.

Comme il a été annoncé, le Club de la Démocratie Française célébrera le 14 JUILLET, en compagnie d'amis, par un banquet de famille, donné au Magnolia Garden. Les portes du jardin seront ouvertes dès 5 heures du soir.

C'est un grand jour pour tout Français qui a à cœur la grandeur de la Patrie. Le Gouvernement et les Chambres ont eu une bien heureuse idée en choisissant cette date qui restera à jamais mémorable dans l'histoire. Nous aurions bien aimé que toute la colonie française participât à la fête. Le temps sans doute a manqué pour faire les préparatifs nécessaires à une grande fête populaire.

Espérons que l'année prochaine la Nouvelle-Orléans célébrera dignement la Fête Nationale Française, surtout si on lui donne un intérêt patriotique. *Vive la République !*

P. S.—Trois salves d'artillerie seront tirées au pied de la rue Canal, le matin à 6 heures, à midi, et le soir, à 6 heures.

—On annonce qu'à l'occasion de la fête du 14 juillet, un assez grand nombre de décorations de la Légion d'honneur seront mises à la disposition du ministère de la marine.

3 croix de grand-officier ;
15 de commandeur ;
● d'officier ;
125 de chevalier.

On parle pour la croix de grand-officier de M. le vice-amiral Thomasset, de M. le contre-amiral Peyron et de M. Gervaise, inspecteur général des travaux maritimes.

On ne sait pas encore s'il y aura deux promotions : une au 1er juillet et l'autre au 14 juillet.

M. le capitaine de vaisseau Gauthier de la Richerie a été admis à faire valoir ses droits à la retraite par l'application de la loi sur les limites d'âge.

Relations diplomatiques avec le Mexique.—Depuis le jour où la CORRESPONDANCE AMÉRICAINE avait ses raisons, il y a quelques mois, pour parler de la probabilité de l'envoi de M. Floquet comme Ministre de France à Mexico, elle s'est peu occupée des rumeurs officieuses qui couraient, relativement à la reprise des relations diplomatiques entre la France et le Mexique. Nous savions que si M. Floquet pouvait et peut encore ne pas accepter le poste d'Ambassadeur à Mexico, il était résolu à Paris de renouer les relations amicales avec la République mexicaine. Des pures difficultés de forme ont retardé l'accomplissement de cet évènement diplomatique ; mais M. Velasco, délégué officieux du Gouvernement mexicain, est revenu à Paris. Il était allé prendre les instructions de son Gouvernement, et a été chargé d'aplanir les dernières difficultés qui s'opposaient encore à la reprise des relations diplomatiques entre les deux pays.

Ces dernières difficultés concernaient, on se le rappelle, l'engagement à prendre par la France de renoncer, et pour le présent et pour l'avenir, à toute indemnité pécuniaire. M. Velasco voulait qu'un tel engagement précédât la reprise des relations diplomatiques. Le Président du Conseil, Ministre des Affaires Etrangères, tenait au contraire à ne pas se lier à l'avance. A la suite de conférence qui ont eu lieu entre M. de Freycinet et le délégué mexicain, le différend a été aplani : les engagements réciproques seront pris au moment de la nomination des Ministres plénipotentiaires des deux pays. On peut donc considérer maintenant comme un fait accompli, la reprise des relations diplomatiques entre la France et le Mexique. En attendant le résultat de l'élection présidentielle dans ce dernier pays, il est probable que M. Velasco sera nommé représentant officiel du Mexique auprès du Gouvernement de la République française.

(*Correspondance Américaine.*)

Retour.—Les nombreux amis de M. J. M. Villavaso seront heureux d'apprendre son retour en ville d'un voyage qu'il était allé faire aux Arkansas. Notre estimable concitoyen nous revient tout regaillardi, plein de vigueur et enchanté du pays qu'il a visité.

Lithographie—On vend chez Lathrop et Wilkins, rue de l'Amp. No 112, les portraits lithographiés de Hancock et d'English. Ce sont deux belles figures et comme on est vivement parmi les hommes publics, surtout parmi les candidats à la présidence et à la vice présidence des Etats-Unis, qui ne peuvent jamais être de la première jeunesse.

CHAUSSURES D'ETÉ.

GRAND ARRIVAGE DE CES CHAUSSURES, au rendez-vous des bonnes affaires : TOILE ROUGE.

Souliers très 85 cts, pantoufles à bandes aux prix suivants: $1 00, $1 25, $1 50, $1 75, et $2 00. Bottes à bandes à $1 50, $1 75, $2 00, $2 25 et $2 50 la paire. Pantoufles en prunelle, 75 cts. Bottines en prunelle 75 cts. Souliers bas à 65 cts. Immense assortiment de souliers bas, genres nouveaux, à choisir dans plus de 25 coupes, à $1 50 la paire.

CANADA.

M. Fréchette et l'Académie française.

La *Patrie* de Montréal rapporte que le poète canadien, M. Louis Fréchette, vient de recevoir de la lettre suivante de M. Camille Doucet, secrétaire perpétuel de l'Académie française :

INSTITUT DE FRANCE
Académie française.

Paris, le 20 juin 1880.

Le secrétaire perpétuel de l'Académie à monsieur Louis H. Fréchette, à Montréal, Canada.

Monsieur,

Je vous annonce avec plaisir que l'Académie française vient de décerner un prix de deux mille cinq centes francs à votre charmant recueil de poésies : *Les Fleurs boréales.*

Par une faveur exceptionnelle, et à raison même de votre nationalité, l'Académie avait été heureuse de vous ouvrir les portes d'un concours dont les étrangers sont exclus de droit, par le testament de M. de Montyon.

Les fils du Canada ne sont pas des étrangers pour la France. Des liens anciens nous unissent, et, loin de les défendre, le temps, au contraire, n'a fait que les resserrer encore.

Ce souvenir, monsieur, vous protégeait d'avance, à coup sûr ; mais vous ne lui avez dû que votre admission au concours.

Si l'Académie a couronné vos vers ; si elle les a placés en première ligne, c'est qu'elle les en a jugés dignes. Dans ce concours, sauf une exception, les autres prix n'ont été que de quinze cents francs.

Je proclamerai publiquement le résultat dans la séance annuelle du 5 août prochain ; mais je n'ai pas voulu attendre jusque-là pour vous faire connaître la décision de l'Académie, et pour témoigner en son nom de l'affection qu'elle porte à ce beau pays, français de cœur, qui vous a inspiré des poésies si éminemment françaises.

Recevez, Monsieur, avec les félicitations de l'Académie, l'assurance de ma considération très distinguée et de mes sentiments les meilleurs.

CAMILLE DOUCET.

M. Fréchette s'embarque aujourd'hui pour la France.

Tournié.—MM. Vaucorbeil, Ambroise Thomas et Heugel assistaient avant-hier, dit le *Figaro*, à la représentation du Trouvère, au Grand-Théâtre du Havre. Ces messieurs étaient arrivés par le train de cinq heures seize pour entendre le ténor Tournié, dont la voix admirable fait en ce moment courir toute la ville. Ils vont probablement rester pour l'entendre dans les Huguenots.

M. Ambroise Thomas a vivement applaudi M. Tournié, et a chargé M. Le Roy, directeur, de lui offrir toutes ses félicitations.

Le plus grand assortiment de secrétaires, étagères, caisses à livres, tables de bibliothèque, armoires pour argenterie et porcelaine, glaces de cheminée et entre fenêtres, vide bourd. Allez au Palais de Meubles de Hubbard, rué Sud-Rampart 122.

Soulière fine, arrivages de la semaine : Bottes de R. C. BURT. Bottes FAUCHE. Bottes talons LOUIS XV. Pantoufles talons LOUIS XV. Bottes en chevreau français. Bottes en chevreau anglais. Pantoufles FAUCHE. Pantoufles fines pour messieurs. 50 caisses de BLACK CROOKS, pour hommes, jeunes gens et enfants. Et grand nombre d'autres genres dont l'énumération paraîtrait exagérée ; elles plutôt à l'ETOILE ROUGE, juger vous-mêmes du reste.

Grand Meeting à St. Bernard.

Conformément à l'appel du comité exécutif de paroisse du parti conservateur et démocrate de St. Bernard, un meeting est appelé à l'ordre par l'Hon. Albt. Estopinal qui explique l'objet du meeting.

M. Davis Ker ayant été nommé président prononce en faveur des candidats de Cincinnanti un discours qui est fort applaudi. M. B. L. Millaudon est nommé secrétaire et les membres suivants vice-présidents : W. H. Green, L. M. J. McClung, S. L. Estopinal, A. S. Armstrong, B. Ojeda, B. L. Millaudon, H. N. McCrea, Lovinski Nunes, C. M. Gardanne, E. Z. Nunes, O. Estopinal, D. L. Morales, B. A. Barosse, et F. Bourg.

Un comité sur les résolutions, composé de MM. Albt. Estopinal, L. M. J. Mc Clung, B. A. Barosse et E. E. Nuñez, nommé par le président, présente les résolutions suivantes qui sont adoptées à l'unanimité :

"Résolu que nous peuple de la paroisse St-Bernard approuvons cordialement les nominations faites à Cincinnati par les représentants du parti démocrate.

Résolu que dans Winfield S. Hancock et H. H. English nous reconnaissons des hommes d'une réputation sans tache et d'une capacité non douteuse et que nous nous engageons à soutenir comme les porte-étendards du parti démocrate.

Résolu que nous approuvons cordialement aussi la conduite de l'Hon. R. L. Gibson, notre représentant au Congrès et que nous prenons envers lui le même engagement.

Résolu que dans l'intérêt de l'élection des candidats du parti démocrate pour la présidence et la vice-présidence des Etats-Unis, nous annonçons dès aujourd'hui que nous donnerons plus tard un grand pique-nique auquel le public sera invité.

Résolu qu'un comité de deux soit nommé par le président, pour conférer avec le président du comité exécutif de paroisse pour prendre tels arrangements que de raison pour le meeting et le pique-nique.

Le président nomme les personnes suivantes membres de ce comité :

1er ward—John Taafe, R. T. Beauregard ;
2me ward—Hampden Story, W. C. Ervin ;
3me ward—B. Ojeda, C. D. Armstrong ;
4me ward—L. M. T. McClung, Félix Gonzales ;
5me ward—C. Verret, Léon Nuñez ;
6me ward—P. Gutierrez, S. Melerine ;
7me ward—David Ker, Edm'd Villeré.

Sur motion de M. L. M. McClung, dûment secondée, il est résolu que les dite meeting et pique-nique seront donnés dimanche, 1er août 1880, à la maison de jour de la paroisse.

Résolu, que le procès-verbal de ce meeting soit publié dans le *Democrat*, le *Picayune* et l'*Abeille de la Nile-Orléans*, et dans le *Item* et *Eagle* de St-Bernard.

B. L. MILLAUDON,
Secrétaire.

Paroisse St-Bernard, 11 juillet 1880.

Louisiane.

Nous lisons dans le *Meeksville* :

TEMPERATURE.—Il fait chaud, le temps est lourd et il semble que l'on ait tous les nuages sur les épaules. Parfois une brise fraîche et douce vient rafraîchir l'air mais bientôt après l'on se sent soulagé, mais parfois aussi il règne un calme plat et les vapeurs nous torturent à leur aise. La pluie vient aussi presque tous les jours tempérer l'atmosphère brûlant, ce qui ne fait que médiocrement le compte des planteurs sucriers. Mais les travaux sont avancés, terminés même et la canne supporte facilement l'humidité. Jusqu'à présent, pas de fièvre et l'état sanitaire est excellent. Il existe seulement quelques cas de rougeole.

ASCENSION.—Le juge Hahn s'est rendu à Donaldsonville pour entendre l'affaire de l'Etat vs. Chevers, mais il y a eu malentendu entre les avocats sur la date fixée et l'affaire a été remise au 19 juillet. C'est à la même date que sera considérée l'injonction prise par les citoyens de Donaldsonville contre l'ordonnance du dimanche passée par le jury de police.

ST-JACQUES.—La cour de district qui siège à St-Jacques depuis quinze jours a huit cas de meurtre sur son dossier. C'est pendant la semaine qui vient de s'écouler que les criminels devaient être jugés.

Le gouverneur a nommé M. J. B. Ferchaud notaire de la paroisse St-Jacques.

CANNES A SUCRE.—Nous avons reçu cette semaine de superbes échantillons de cannes à sucre des habitations San Francisco de M. A. D. Bougère et Belle Pointe de MM. C. Jaubert & Co. Elles mesurent, les premières trois pieds et demi et les autres quatre pieds en moyenne. Les feuilles de ces deux habitations, nous rapporte-t-on, sont très belles et nous n'avons pas de peine à le croire par les échantillons qui nous ont été envoyés.

(*Markerville Review.*)

En 1864, M. Garic Bordelon du Bayou des Glaises, alors soldat de l'armée confédérée a été tué dans la bataille de Mansfield ; il laissa trois orphelins, un petit garçon et deux petites filles. Après la mort du père, les enfants furent obligés de se séparer ; une des petites filles alla à Ste Cane, paroisse St. Landry, l'autre à Morganville et le petit garçon dans le Big Island du Bayou des Glaises ; ils restèrent ainsi mais se voir depuis 1864 jusqu'à dimanche dernier, où ils se rencontrèrent les trois à la résidence de M. Rémi Normand, après une séparation de seize ans et quelques mois. Ce fut un touchant spectacle de voir cette rencontre. Rémi Normand a épousé une des demoiselles il y a quelques années.

Plusieurs de nos échanges annoncent l'arrivée des chenilles dans le coton ; il n'est pas à désirer qu'elles mangent le coton cette année, car ce serait porter un coup presque mortel aux habitants. Les chenilles se montrent en grande quantités vers les premiers jours du mois d'août, et cette année le coton étant un peu en retard, si elles le mangeaient vers le 20, il ne resterait pas assez de grabots pour produire plus d'une petite demi-récolte.

(*Pionnier de l'Assomption.*)

Chaleur intense et orages fréquents, tel a été cette semaine l'état climastérique dans notre paroisse.

Le bayou monte toujours et les rivières de l'Ouest vont nous amener encore beaucoup d'eau. Cet été les steamboats ne verront donc point forcée d'interrompre leurs voyages, comme ils l'ont fait pendant plusieurs années suivies.

Le député-shérif Sévérin Blanchard est parti hier pour Bâton-Rouge, où il est allé conduire Etienne Mavine, condamné à la dernière session de la Cour de District à quatre ans de pénitencier, pour vol.

Notre jeune ami André Le Blanc nous a apporté hier de son habitation la plus belle canne qui se soit vue cette année. Nous voulions la conserver pour l'exhiber à la curiosité des amateurs, mais M. A. A. ..., un gourmand incorrigible, nous l'a frustrée et l'a dévorée en un clin d'œil. Il l'a, dit-il, trouvée bien sucrée.

Une considération profitable. — La Grande Route de Jackson, le chemin pionnier comme rapidité et modicité de prix, étant déterminé à acquiescer aux demandes de la population de la Nouvelle-Orléans, de réduire les prix de voyage aux villes d'eaux pendant l'été, les a réduits à des chiffres à la portée de tout le monde.

Pour le Nord-Ouest :
Aller et retour.

Elkhart Lake	$31 80
Escanaba	27 50
Fond du Lac	22 00
Geneva Lake	27 30
Green Bay	28 50
Green Lake	24 80
Grand Haven	32 70
Madison	24 50
Neenah et Menasha	30 90
Oconomowoc	38 60
Ripon	30 00
Sheboygan	32 80
Sparta	27 30
Waukesha	28 80

Pour les Sources de la Virginie :
Aller et retour.

Bath Alum Springs	$54 80
Berkley Springs	51 30
Cold Sulphur Springs	52 45
Healing Springs	56 80
Jordan Alum Springs	53 95
Millboro Springs	53 95
Natural Bridge	57 45
Rockbridge Alum Springs	53 95
Rockbridge Springs	52 15
Shenandoah Alum Springs	52 15
Sweet Chalybeate Springs	57 30
Warm Springs, Va	56 80
Warm Springs, N. C	50 35
Weyers Cave	53 80
White Sulphur Springs	54 30

Billets bons jusqu'au 31 octobre.

Prix pour tous les autres endroits réduits proportionnellement. Pour plus amples informations, s'adresser à A. D. Shaddon, bureau de la vente des billets, 53 rue du Camp.

Nouvelles Télégraphiques.

On mande Paris au *Telegram* :

Le maire de Nîmes et le 14 juillet.

Le préfet du Gard vient de suspendre le maire de Nîmes et se adjointe pour avoir refusé d'ordonner la célébration de la fête nationale dans cette ville le 14 courant.

Art et politique mêlés.

Le conseil municipal de Paris a adopté hier la résolution singulière de ne plus faire exécuter d'œuvres d'art pour la ville de Paris par des peintres et des sculpteurs soupçonnés de cléricalisme. M. Henri Maret, radical, s'est attaché à faire comprendre le ridicule qu'il y avait à mêler l'art et la politique, mais il n'a pas été écouté.

Nouvelle tragédie.

Garin, le premier ouvrage dramatique important du poète Paul Delair, a été représenté hier soir à la Comédie-Française avec un succès modéré. C'est une tragédie en cinq actes dont l'amour, la jalousie et le meurtre forment le nœud de l'action qui se passe au treizième siècle. Les principaux rôles étaient tenus par Mme Favart, Mlle Dubluy et M. Monnet-Sully.

Les partis en Allemagne.

Londres, 9 juillet—On télégraphie de Berlin au Times : "Les libéraux nationaux ont toujours été portés à faire des compromis avec le gouvernement, tandis que celui-ci ne s'est guère montré reconnaissant à leur égard. Pendant la dernière session de la diète on a vu clairement qu'il n'existait pas d'entente cordiale entre ce parti et le gouvernement ; néanmoins le prince de Bismark a réussi à gagner l'appui de la moitié du parti pour la loi ecclésiastique. Bien que M. de Bennigsen ait essayé de convaincre les libéraux nationaux qu'il était absolument nécessaire de voter les mesures du cabinet, beaucoup de députés ont déserté le parti.

Il est probable qu'à l'avenir l'aile gauche restera dans les rangs de l'opposition, tandis que les libéraux plus modérés joindront les conservateurs indépendants. Le gouvernement espère obtenir ainsi une majorité considérable, mais il est hors de doute que l'opinion publique est en faveur de l'opposition. Dans tous les élections qui ont eu lieu pendant ces derniers mois, les progressistes l'ont emporté, et même dans les districts où les conservateurs avaient toujours eu la majorité, les progressistes ont également en le dessus. L'ambition du centre a augmenté en proportion et l'on organise déjà une campagne en règle pour battre les libéraux nationaux aux prochaines élections."

Tremblement de terre en Suisse.

Genève, 9 juillet—Le tremblement de terre de dimanche a été l'un des plus terribles et des plus vastes qu'on ait ressenti en Suisse depuis des années. Deux personnes ont été tuées. Il est tombé plusieurs mètres du sommet du Schnebelberg près de Quartin.

Nouvelle île.

Londres, 9 juillet—On mande des Açores qu'à la suite d'un tremblement de terre à l'île de Saint-Georges, une île de 18,000 pieds carrés de surface, à six cents mètres de distance.

Projet pour la suppression de l'octroi à Paris.

Il s'est fondé, l'année dernière, sur l'initiative de M. Menier, député, une société qui s'intitule "Ligue pour le défense des intérêts des contribuables et des consommateurs." Elle a pour but de répandre les idées qu'elle juge justes au point de vue fiscal et administratif et de se créer ainsi les moyens d'organiser une agitation en faveur des réformes qu'elle croit nécessaires. Elle tient des congrès à Paris et en province et provoque la formation de comités locaux qui peuvent envoyer des délégués aux assemblées générales et qui sont chargés de faire de la propagande dans leurs régions respectives. Cette société en était hier à sa cinquante et unième réunion.

La question qu'elle soulève actuellement est celle de la suppression des octrois. C'est une idée chère à M. Menier, qui a déposé autrefois sur cette matière à la Chambre un projet de loi tendant à remplacer les octrois en France par un système d'impôts analogue à celui qui fonctionne en Belgique. On sait qu'une proposition semblable a été votée récemment par le conseil municipal de Paris. M. Grévy, qui en est l'auteur, et M. Jules Roche, autre conseiller municipal, l'ont développée devant les deux commissions réunies au Théâtre du Château d'Eau.

Le second a produit des chiffres intéressants. Il y a dans la capitale 684,852 locaux qu'on peut diviser en deux catégories : ceux dont le loyer est inférieur à 1,000 francs et qui sont au nombre de 625,186, et ceux dont le loyer est supérieur à 1,000 francs et qui sont au nombre de 59,666. Ces 684,852 locaux ont un loyer total de 332 millions ; dans ce chiffre les loyers au-dessous de mille francs entrent pour 169 millions et ceux au-dessus pour 163 ; de sorte que les 59,666 locaux de la seconde catégorie ont une valeur locative à peu près égale aux 625,186 locaux de la première.

M. Roche fait un calcul d'après lequel la moyenne des droits d'octroi payés pour chacun des deux locaux est de 204 fr. Ce calcul pourrait être discuté et peut-être n'est-il pas aussi facile que l'honorable conseiller municipal veut bien le dire d'établir une moyenne entre les petits et les grands appartements. Mais lui le tient pour bon et il en tire cette conclusion que, tandis que les locaux à loyer au-dessous de 1,000 francs paient 128 millions au fisc, les locaux à loyer au-dessus de 1,000 francs dont la valeur locative est presque égale, ne paient que 12 millions. N'est ce pas là, dit-il, une monstrueuse disproportion qu'il importe de faire disparaître au plus vite ?

Des tableaux graphiques, distribués au public pendant la conférence, contenaient de curieux détails sur les variations que l'augmentation ou la diminution de l'octroi font subir à la consommation. Il y a en France, soumises à l'octroi, 1,530 communes représentant une population de dix millions d'habitants, soit le quart de la population française. Si l'octroi est élevé dans une de ces communes, aussitôt la consommation s'abaisse ; s'il est abaissé, elle s'élève. A Nantes, où les droits d'entrée sont faibles, il se boit 337 litres de vin par habitant et par an ; à Paris, où ils sont très forts, il ne s'en boit que 219.

Après un discours dans lequel M. Yves Guyot a exposé la théorie de l'impôt sur le capital, par lequel on pourrait, d'après lui, remplacer les droits d'octroi, M. de Heredia, qui présidait, a mis aux voix la résolution suivante :

La réunion, convaincue qu'il est urgent que l'autonomie communale devienne une réalité tant en matière fiscale qu'en matière administrative, approuve les résolutions du conseil municipal tendant à supprimer les octrois et à leur substituer un impôt plus équitable.

La réunion s'est séparée aux cris de : "Vive la République ! Vive le conseil municipal !"

(*Temps.*)

Le navire français ALPHONSE et MARIE No 2, capitaine Privat, venant de Cette, commencera son déchargement **Mardi 13 courant**, au poteau No —, 3d district.

Les consignataires sont priés de s'occuper de la réception de leurs marchandises sur le Levée, autrement elles seront emmagasinées à leurs frais et risques.

Aucune réclamation ne sera allouée si elle n'est faite et constatée sur le Levée.

BASSETTI & XIQUES,
67 et 69 rue Decatur.

Ni le capitaine ni les consignataires du navire français ALPHONSE et MARIE No 1, venant de Cette, se sont responsables des dettes que pourrait contracter l'équipage dudit navire.

BASSETTI & XIQUES,
67 et 69 rue Decatur.
11 juil—3f

AVIS.

JEAN BONNOT, gardien du Cimetière St Louis, rue Esplanade, prévient le public que les Marguilliers de l'Eglise St Louis ont fait construire des fosses dans le susdit cimetière qu'ils vendront aux demandeurs à des prix modérés, en s'adressant au cimetière ou à son établissement de pompes funèbres, No 45 rue Ste Anne, entre Chartres et Royale. On y trouvera également tout ce qui concerne les enterrements, tels que : Corbillards, Corbillards et Voitures de première classe, pour visites, soirées et mariages, le tout à des prix modérés.

SCOTT—Décédée dimanche soir, 11 juillet, à la Passe Chrétien, Miss ALINE AIRLY, âgée de deux mois et demi, fille cadette du Dr. Joseph T. et de Dora Dean Scott.

Les journaux de St Louis sont priés de copier.

SEULEMENT $22,00
Par le chemin de fer de Louisville et Nashville de la Nile-Orléans aux chutes du Niagara et retour.
MARDI, 27 juillet 1880.

Un nombre limité de billets sera vendu à $22. Billets de la course entière et bons pour revenir pendant 15 jours.

Chars dortoirs pendant tout le trajet, avec un seul changement.

Pour plus amples informations, s'adresser aux agents de la ligne rapide de Mobile, rue du Camp 24.
14 juillet —

AVIS.

AVIS est par la présente donné que tous ces enfants nommés dans ce journal, journalier français, émigré en août 1878 âgé de 23 ans, et résidant dans la ville de la Nouvelle-Orléans, ou en cas de mort donner des informations sûres pour pouvoir avoir l'acte de décès, seront reçus avec reconnaissance par LOUIS GRAINDORGE, village St Jean-Baptiste, Montréal, province de Québec, Canada.

Une récompense libérale sera payée et la personne l'exige.
14juillet—2f

AVIS

A tous ceux que cela concerne, M. T. A. CAHILL n'est plus en mon emploi.

JAMES GRENNON,
Pavillon Commercial.

Nouvelle Orléans, 12 juillet 1880.
14 juil—3f

Bureau du Nouveau Jockey Club de la Louisiane, No 104 rue Canal, Nile Orléans. 14 juillet 1880.—Les Fair Grounds à louer pour Pique-Niques, Etc. Etablissement de rafraîchissements sur la voie ferrée pour le reste de la présente saison.

Les Amis d'orphelins et les institutions de charité peuvent avoir gratis l'usage des Fair Grounds pour pique-niques.

G. W. SCOTT,
Secrétaire-Trésorier.
13 juil—

Club de la Démocratie Française.
Fête Nationale de la République Française et anniversaire de la Prise de la Bastille.

Le Club de la Démocratie Française a résolu de célébrer, en compagnie de ses amis, ces deux évènements, chers au cœur de tout Français, par un Banquet de Famille, qui aura lieu au Jardin Magnolia, Mercredi prochain, 14 juillet, à 5 heures du soir.

Pour le Président,
Max Mo. M VARGA, secrétaire.
11juil—1m

AVIS.

MONSIEUR H. J. MONTAGNET a l'honneur d'informer ses amis et le public en général, qu'il vient de former une association avec messieurs H. J. Desforges de la Nile-Orléans, et Jas. B. Williams, de Pennsylvanie, pour l'exploitation de charbon de charbon en gros et en détail, sous la raison sociale DESFORGES, MONTAGNET & CIE. La maison établie à l'angle des rues Gravier et Carondelet, exécutera avec soin et promptitude toutes les commandes qui lui seront confiées par les propriétaires de bateaux, d'usines, par les habitants et les familles.

N. B.—M. MONTAGNET occupera jusqu'au 1er octobre prochain, son bureau No 4 de la rue Carondelet, et recevra comme au local de la nouvelle maison de commerce, toutes les commandes qui lui seront adressées à présent pour l'automne prochain, commandes qui seront aux prix les plus réduits du marché. Ses chars seront restreints aux mêmes endroits que ceux de la rue Gravier et de la rue Mandeville, entre entre la rue Fort et Ferdinand. 3me district.
11 juil—7f

Bureaux de la Compagnie d'Assurance de la Nouvelle-Orléans.—Nouvelle Orléans, 9 juillet 1880.—A une assemblée du Conseil des Directeurs de ce jour, il a été résolu que le taux de la dividende d'intérêt semi-annuel de CINQ POUR CENT sur le fonds capital sera accordé aux actionnaires à partir du MERCREDI 14 juillet 1880.

JNO. W. HINCKS,
Secrétaire.
10 juil—7f

Compagnie du chemin de fer de la rue St-Charles, au coin des rues Hurtesse et Carondelet, Nile-Orléans, 9 juillet 1880. Dans une réunion régulière du conseil des Directeurs de cette compagnie, tenue aujourd'hui un dividende de 1 0/0 pour cent a été déclaré payable aux actionnaires à partir du MERCREDI 14 juillet 1880.

V. RIVIÈRE,
Secrétaire.
10juil—11 j 4

Bureau de la Commission de la Liquidation de la Dette Flottante de la Ville.—Hôtel de Ville, Nouvelle-Orléans, 3 juillet 1880.—La dixième distribution semi-annuelle des primes sur les polices échues le 31 janvier et le 15 avril 1880